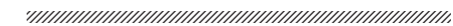


NATURE DU PARC DE LOGEMENTS ET DE SES OCCUPANTS AU REGARD DES MODES DE CHAUFFAGE, EN 2014

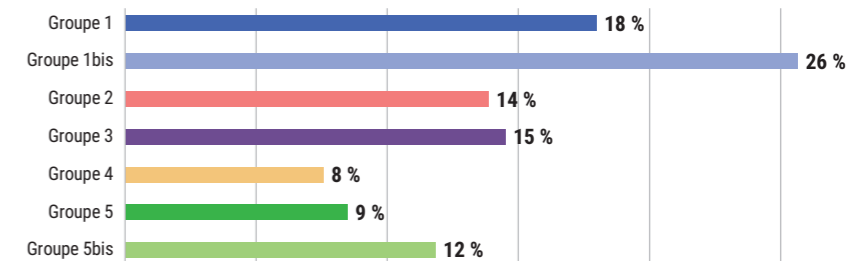


Localisation des profils prédominants dans la MGP, en 2014

- G1** Dominante de ménages résidant dans des copropriétés d'avant 1919, des petits logements, équipés de systèmes de chauffage individuels (électrique et gaz)
 - G1bis** Dominante de ménages résidant dans des copropriétés, des petits logements, avec cohabitation de systèmes de chauffage électriques et collectifs (gaz et chauffage urbain)
 - G2** Dominante de ménages résidant dans des tissus mixtes d'habitat collectif et individuel, propriétaires occupants, équipés de chauffage individuel au gaz
 - G3** Dominante de ménages résidant dans des copropriétés de standing, propriétaires occupants, majoritairement équipés de systèmes de chauffage collectifs (gaz et fioul)
 - G4** Dominante de ménages résidant dans le tissu pavillonnaire, propriétaires occupants, majoritairement équipés de chauffage individuel au gaz
 - G5** Dominante de ménages résidant dans des logements récents (1971-1990), locataires du parc social, employés-ouvriers, majoritairement raccordés aux réseaux de chaleur
 - G5bis** Dominante de ménages résidant dans des logements des Trente Glorieuses, locataires du parc social, employés-ouvriers, majoritairement raccordés aux réseaux de chaleur
- Réseaux de chaleur
▲ IRIS avec plus de 10 % des ménages chauffés au fioul en 2014

Sources : Insee 2014, DRIEE, Apur

PART DES RÉSIDENCES PRINCIPALES EN 2014 (%)



Sources : Insee 2014, Apur

Au sein de la Métropole du Grand Paris, les IRIS peuvent être regroupés en sept groupes selon la prédominance ou non de certains indicateurs qui concernent la nature du parc (habitat collectif ou pavillonnaire, période de construction, taille des logements), la nature des occupants (catégories socio-professionnelles, statut d'occupation) et le mode de chauffage des logements. Afin de regrouper les IRIS qui se ressemblent dans un groupe et de les différencier au maximum des autres groupes, une classification ascendante hiérarchique a été réalisée (détails de la méthodologie utilisée en annexe).